

Implantation de défibrillateurs sur Bordeaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2010

Question écrite d'Emmanuelle Ajon

Concernant l'implantation de défibrillateurs sur Bordeaux

Monsieur le Maire,

Plus de 40 000 personnes en France meurent chaque année d'un arrêt cardiaque et plusieurs milliers d'entre elles pourraient être sauvées grâce à des défibrillateurs en libre accès.

Plusieurs grandes villes comme Paris, Nantes ou Montreuil, se sont engagées dans leur mise en place. En effet, elles sont conscientes que le nombre de vies sauvées pourrait être du même ordre de grandeur que le nombre de tués par accident de la circulation routière.

En octobre 2009, je vous avais déjà alerté sur ce sujet, et demandé un état des lieux de ces équipements de première urgence et d'utilité publique, en termes de nombre et de lieux d'implantation.

Vous m'avez alors répondu que la ville avait installé 19 défibrillateurs dont certains devaient être redéployés après le fameux épisode de vaccination grippale de l'année dernière. Mais surtout le docteur Cazenave m'avait alors affirmé que sous peu de temps une cartographie exacte des lieux d'implantation privés et publics serait mise en ligne sur le site municipal bordeaux.fr.

Le choix d'une large communication me semble pertinente afin de rendre cette prévention encore plus optimale car, dans ce domaine médical d'urgence, chaque jour est susceptible de sauver une vie... et nous sommes aujourd'hui à plus de 365 jours de votre annonce. Je souhaiterais donc connaître l'avancée de ce projet.

Monsieur le Maire, préférez-vous attendre l'obligation qui vous sera faite par le schéma régional prévu par la loi HPST à une politique volontariste, malgré les déclarations passées ?



Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale

